Règlement intérieur Maison de Heidelberg

Préambule

La Maison de Heidelberg est ouverte à toute la population sans distinction d'âge, de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de capacités physiques ou mentales, d'origine, de religion et de nationalité.
Toutes les personnes présentes dans les locaux de la Maison de Heidelberg et lors de ses activités doivent donc par leur attitude respecter les autres. Il ne pourra être toléré de comportement agressif, aussi bien en parole qu'en geste, ainsi que des comportements ou attitudes basés sur l'exclusion de l'autre.

1. Règles de vie

Toute personne qui fréquente la Maison de Heidelberg doit respecter les règles de vie suivantes :

- respect du personnel et des enseignant·es,
- respect des autres visiteur·es et élèves,
- respect des règles de fonctionnement de l'établissements,
- respect des horaires et du bon déroulement des activités,
- respect des règles de sécurité,
- respect des locaux et du matériel.

Toute personne qui fera preuve d'un comportement incompatible avec les règles de vie en collectivité fera l'objet selon les cas d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive de nos locaux et activités. Les propos haineux sont punis par la loi, tout comme l'incitation à la haine ou à la violence. S'ils sont exprimés en public, ils peuvent être signalés pour les faire cesser au plus vite.

2. Règles d'hygiène

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de la Maison de Heidelberg et d'y pénétrer en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues.

3. Locaux et matériels

Les locaux et le matériel sont mis à disposition du public par les responsables de la Maison de Heidelberg. Toute personne qui les utilise s'engage à ne causer du désordre en quelque lieu que ce soit. Tout ce qui concerne la dégradation volontaire et le vol peut entraîner un renvoi voire un dépôt de plainte.

4. Introduction d'objets

Il est rappelé que la Maison de Heidelberg ne peut assurer la surveillance des biens et objets appartenant aux usagers. Ceux-ci sont donc sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.
Il est formellement interdit d'introduire les objets suivants au sein des locaux de la Maison de Heidelberg :

- des armes et tout objet pouvant blesser autrui
- des aérosols et toute autre substance hautement inflammable ou toxique
- des éléments explosifs tels que feux d'artifice, pétards ou autre objet pyrotechnique
- des stupéfiants
- des documents de propagande ou de caractère discriminatoire
- des caméras ou tout matériel de prise de son pour un usage commercial (sauf dérogation expresse)

5. Protection du voisinage

Il est interdit de pénétrer dans les parties communes sauf en empruntant le chemin direct pour accéder aux locaux de la Maison de Heidelberg. Il est interdit de pique-niquer dans les cours de l'enseigne. Toute personne fréquentant la Maison de Heidelberg s'engage à ne pas faire de bruit en traversant les parties communes.

6. Personnes mineures

Toute personne mineure reste sous la responsabilité légale de leurs parents. Durant les heures d'accueil les enfants mineurs sont encadrés et surveillés pendant la durée des activités auxquelles

ils sont inscrits et présents. En dehors des heures où ils sont placés sous la responsabilité des enseignants, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

7. Droit de jouissance légale

La Maison de Heidelberg se réserve le droit de renvoyer toute personne qui ne respecte pas ce règlement intérieur et de l'exclure de toutes ses activités.

8. Droit à l'image

L'équipe de la Maison de Heidelberg peut prendre des photos ou filmer lors des rencontres et événements culturels. Ces images peuvent être exploitées pour des motifs de documentation et de communication. Dans tout autre cas, votre accord explicite sera demandé. Toute personne qui participe aux activités de la Maison de Heidelberg est averti par la présente de l'éventuelle prise d'images at accepte leur utilisation.

9. Engagement

La fréquentation des locaux et activités de la Maison de Heidelberg entraîne de la part de chaque participant·e et de sa famille (pour personnes mineures) l'acceptation sans réserve du présent règlement.